

-----  
Arrondissement de BETHUNE

du Bureau Communautaire

**COMMUNAUTE** -ooOoo---  
**D'AGGLOMERATION**  
**DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

*Le mardi 30 mai 2023, à 17 H 30, le Bureau Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 24 mai 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, GAQUÈRE Raymond (à partir de la question 7), SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé (à partir de la question 2), SOUILLIART Virginie (à partir de la question 8), DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 6), LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BARROIS Alain, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DEMULIER Jérôme, DESSE Jean-Michel (à partir de la question 8), DOUVRY Jean-Marie, DUPONT Yves, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HERBAUT Emmanuel (à partir de la question 2), JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, MARIINI Laetitia, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, NEVEU Jean, OPIGEZ Dorothée, PAJOT Ludovic, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUVOST Marcel, ROBIQUET Tanguy (à partir de la question 7), SANSEN Jean-Pierre (à partir de la question 14), SGARD Alain, VERWAERDE Patrick*

**PROCURATIONS :**

*LECONTE Maurice donne procuration à GACQUERRE Olivier, LAVERSIN Corinne donne procuration à THELLIER David, DELELIS Bernard donne procuration à GAQUÈRE Raymond (à partir de la question 7), PÉDRINI Léo donne procuration à IDZIAK Ludovic, DELECOURT Dominique donne procuration à DRUMEZ Philippe, DUHAMEL Marie-Claude donne procuration à DEROUBAIX Hervé (à partir de la question 2), BERTIER Jacky donne procuration à JURCZYK Jean-François, BERTOUX Maryse donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel (à partir de la question 6), MATTON Claudette donne procuration à LOISON Jasmine, PICQUE Arnaud donne procuration à CRETEL Didier, VOISEUX Dominique donne procuration à PHILIPPE Danièle*

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BOSSART Steve, LEMOINE Jacky, BERRIER Philibert, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELETRE Bernard, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques,*

*FLAJOLET André, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, QUESTE Dominique, TAILLY Gilles, TASSEZ Thierry, TRACHE Bruno*

*Madame MARIINI Laetitia est élue Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**30 mai 2023**

**RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – DEPOT DU DOSSIER DE  
CANDIDATURE A L'APPEL A INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DE  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AIDAB)**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°CC2022/136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature ;

Enjeu : Développer de circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

Par délibération du Conseil communautaire n°2019/CC117 en date du 26 juin 2019, la Communauté d'Agglomération a adopté son Projet Alimentaire Territorial (PAT 2019-2025) avec comme engagements de :

- Promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires (transformation, distribution, gestion des déchets) sur l'environnement, l'eau, la biodiversité, le climat et la santé
- Cultiver l'identité du territoire promouvoir le territoire et les spécialités locales
- Maintenir et développer une agriculture attractive et rémunératrice sur l'ensemble du territoire
- Structurer une nouvelle gouvernance alimentaire locale

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le Conseil Régional Hauts-de-France et l'Agence de l'Eau Nord-Picardie lance conjointement dans le cadre du Plan Bio Régional « l'Appel à Initiatives 2024 pour le Développement de l'Agriculture Biologique – (AIDAB) » avec pour objectifs de soutenir les projets :

- De structuration de filières existantes ou en création et de développement de nouvelles filières
- D'investissements structurants pour les filières bio
- De développement territorial

Le développement de l'agriculture biologique figurant dans la déclinaison opérationnelle du PAT, en vue de consolider l'engagement de la Communauté d'Agglomération en faveur du développement de l'agriculture bio et plus globalement de sa politique alimentaire au regard de l'enjeu de préservation d'une agriculture locale et paysanne affiché dans son projet de territoire, il est proposé de répondre à cet appel à initiative.

Le socle du dossier de candidature de la Communauté d'Agglomération est constitué à partir des actions menées en 2023 dans le cadre du PAT et dont les objectifs convergent avec ceux de l'AIDAB à savoir :

- Mettre en place un programme d'actions répondant aux freins à la conversion en AB des producteurs de légumes
- Créer un contexte favorable à la conversion Bio en levant les freins à l'embauche et en expérimentant l'installation de producteur en circuits-courts sur du foncier communal ou communautaire
- Développer les débouchés locaux afin que les producteurs du territoire puissent affecter tout ou partie de leurs productions en circuits alimentaires de proximité

L'AIDAB permet le financement des actions à hauteur de 70%. Ces subventions spécifiques octroyées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, sous réserve de l'acceptation de la candidature de la CABBALR, seront directement versées aux opérateurs partenaires du PAT mobilisés sur ces sujets :

- L'association Terres de Liens
- L'association Bio en Hauts-de-France
- L'association A PRO BIO
- La Chambre d'Agriculture régionale.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Aménagement, Transports et Urbanisme » du 15 mai 2023, il est proposé à l'Assemblée de candidater à l'appel à Initiative en faveur du développement de l'Agriculture Biologique (AIDAB 2024) et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents qui s'y rattachent.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la participation aux appels à projets lancés par l'Etat, la Région, le Département....

Sur proposition de son Président,  
Le Bureau communautaire,  
A la majorité absolue,

**DECIDE** de candidater à l'appel à Initiative en faveur du développement de l'Agriculture Biologique : AIDAB 2024 pour solliciter le co-financement à hauteur de 70 % des opérateurs du PAT visant à soutenir le développement de l'Agriculture Biologique sur le territoire.

**AUTORISE** le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les documents s'y rattachant.

**PRECISE** que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **12 JUIN 2023**

Et de la publication le : **12 JUIN 2023**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

*LECONTE Maurice*



**LECONTE Maurice**

*LECONTE Maurice*